



# Budget Rectificatif N°2

Conseil d'Administration du 27 novembre 2018

# SOMMAIRE

## PRESENTATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°2

- Présentation des mesures
- Vote

## PERIMETRE DU BR2

Ce **deuxième Budget Rectificatif (BR2)** a pour objet principal de réajuster :

- ✓ la Subvention pour Charges de Service Public suite à la notification prévisionnelle 2018 reçue le 29/06/2018
- ✓ les différentes dotations exceptionnelles perçues dans le cadre de la dévolution du patrimoine ou de l'accompagnement du Plan Étudiants (loi ORE)
- ✓ la prévision de masse salariale
- ✓ les prévisions en matière de grands travaux (CPER et Plan Campus)
- ✓ les prévisions de la Recherche et de la fondation Amidex
- ✓ les ressources propres et les ressources nouvelles liées à la mise en place de la CVEC
- ✓ la modification de la prévision de dotation aux amortissements

S'agissant d'un budget rectificatif de reprogrammation, ce BR2 vise à intégrer dans les prévisions les constats d'exécution, que ce soit en dépenses comme en recettes. A noter une évolution technique sur la programmation des AE du Plan Campus avec la prise en compte en budgétaire du financement des loyers des PPP.

**Il est à noter que l'établissement ne demande pas de prélèvement sur fonds de roulement supplémentaire mais au contraire diminue de 4 M€ le prélèvement prévu lors du BR1 2018.**

## BR2 2018 - RESSOURCES

### ▪ **La SCSP (Subvention pour Charges de Service Public)**

Ce BR2 permet d'ajuster la prévision faite en mai dernier sur la base de la notification prévisionnelle reçue le 29 juin 2018 et s'élevant à 503 950 k€, soit + 2 335 k€ de plus qu'au BR1.

Cette seconde notification prévisionnelle 2018 confirme les financements complémentaires notifiés dans le cadre la loi ORE :

- 220 k€ pour les places supplémentaires
- 182,9 k€ pour l'accompagnement pédagogique et l'examen des dossiers
- 232,3 k€ pour le dispositif « oui si »
- 70 k€ de reconnaissance de l'investissement pédagogique

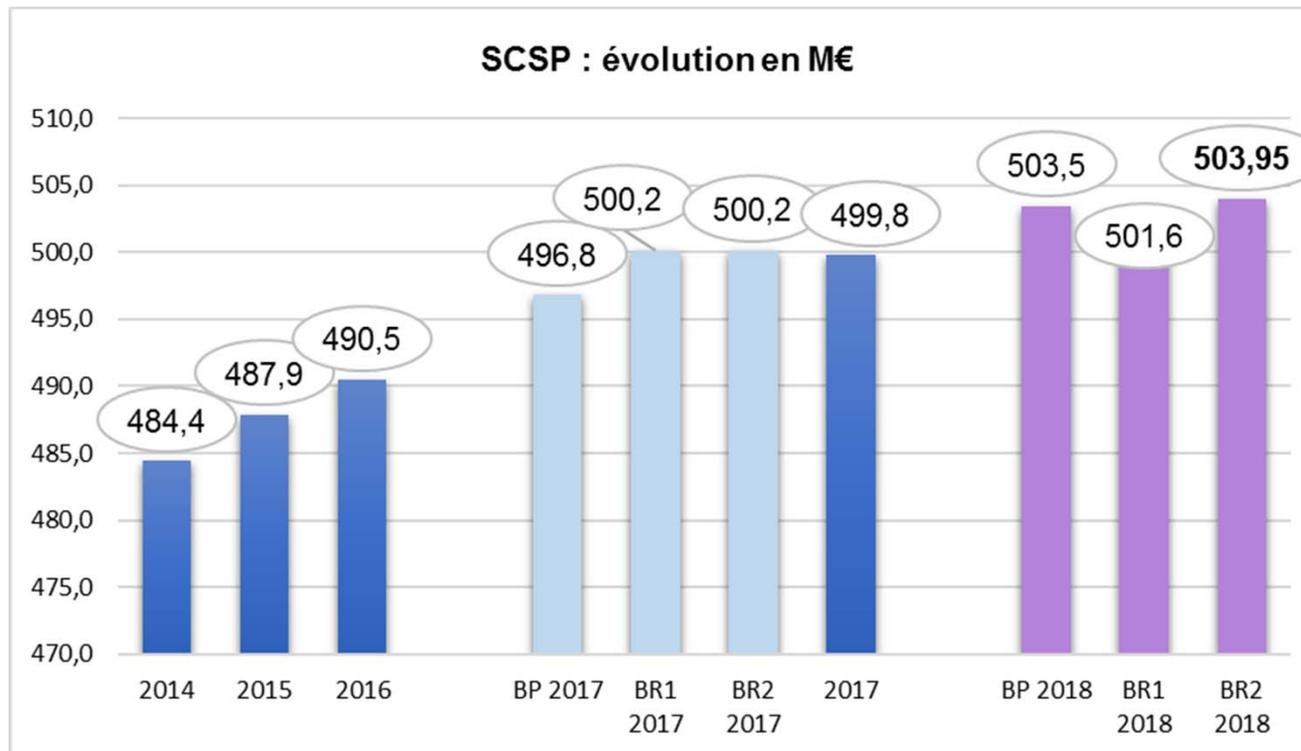
et les mesures d'accompagnement à la dévolution du patrimoine.

- 250 k€ accessibilité
- 250 k€ mise en sécurité

## BR2 2018 - RESSOURCES

- La SCSP (Subvention pour Charges de Service Public)

Elle atteint donc **503 950 k€** dans le cadre de ce projet de BR2.



## BR2 2018 - RESSOURCES

**Les Ressources Propres** (hors subventions) au BR2 s'élèvent à 66 192 K€ en prévision d'encaissement :

- ✓ Droits d'inscriptions nationaux : 12 222 k€ (incluant la CVEC pour 25% des recettes complémentaires)
- ✓ Formation Continue et diplômes propres : 19 919 k€
- ✓ Taxe d'Apprentissage : 3 327 k€
- ✓ Autres recettes : prestations diverses, revenus de valorisation (SATT, locations, ...), subventions non fléchées pour 30 724 k€.

**Les recettes fléchées** diminuent de 7 365 k€ dans le cadre de ce BR2, par rapport au BR 1 2018 et s'élèvent à 79 302 k€ au total :

- ✓ CPER : - 1 210 k€ (contrepartie de la diminution des dépenses pour des décalages d'opérations)
- ✓ Contrats de Recherche : - 5 833 k€ (revue des contrats, en lien avec la reprogrammation 2019)
- ✓ A\*MIDEX : - 321 k€ (ajustement des prévisions de la CISAM)

## LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU BR2 (droits constatés) 1/2

Les principaux éléments pris en compte dans la variation du résultat de fonctionnement



Variation SCSP : + 2 335 K€

Variation ressources propres :  
+ 584 K€ (CVEC 422 K€ + TA 162  
k€)

Variation des amortissements:  
+ 1 189 K€

4 108 K€

Ajustement des frais de gestion  
AMIDEX (en fonction de la  
reprévision des dépenses) :  
-328 K€

Ajustement CISAM : -196 K€

Masse salariale (impact de la loi  
ORE, recrutements  
complémentaires, titularisation,...):  
-1 087 K€

- 1 611 K€

## LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU BR2 (droits constatés) 2/2

Les éléments pris en compte dans la variation du résultat d'investissement:  
**diminution des prévisions de dépenses d'investissement ce qui minore le prélevement sur fonds de roulement**



Ajustement projets pédagogiques innovants : 1 062 K€  
Report participation IAE opération CPER : 130 K€  
Report sur 2019 investissements informatiques : 947 K€  
Décalage opérations CPER : 586 K€

Ces ajustements diminuent les prévisions d'investissement de 2 725 k€

## Plafond d'emplois

La reprévision des ETPT a été déterminée à partir du réalisé à fin septembre 2018. Après intégration des éléments constitutifs du BR2, la DRH a actualisé la prévision d'exécution du plafond d'emplois 2018.

Le plafond d'emplois est fixé à **7.578**

	BP 2018	BR 1 2018	BR 2 2018
ETAT	6 467	6 384	6 415
RP	1 231	1 238	1 163
<b>TOTAL</b>	<b>7 698</b>	<b>7 622</b>	<b>7 578</b>

Plafond d'emploi notifié  
par le Ministère : 6.747 ETPT

**Plafond Etat** : La reprévision à la hausse des ETPT s'explique par **l'intégration de l'IFMK (+ 19 agents)**, la réussite des **concours** et en particulier aux concours réservés **Sauvadet** (basculé du plafond RP vers plafond ETAT), et enfin par les **recrutements non prévus** au moment du BR1. Ces mesures expliquent la **hausse de 31 ETPT** sur le Plafond Etat.

**Plafond RP** : La diminution du nombre d'ETPT sur le Plafond RP provient de la réussite aux **concours** dont ceux réservés **Sauvadet** (basculé du plafond RP vers plafond Etat et également à un décalage des recrutements Amidex). Ces mesures expliquent la **baisse de 75 ETPT** sur le Plafond RP.

## Masse salariale : évolution globale par rapport au BR 1

**Hors recherche, la hausse entre le BR 2 et le BR 1 est de 1,1M€**

Prévision déterminée à partir d'une projection des dépenses constatées à fin septembre 2018 + nouveaux éléments connus.

**Concernant la MS ETAT (+2M€)**, la variation s'explique par l'intégration de l'IFMK (500K€), la loi ORE (OUI SI, non intégrée au BR1 pour 212K€), de nouveaux recrutements non prévus (331K€), et des bascules de RP vers ETAT pour +969K€ (Sauvadet, réussites concours...).

**Concernant la MS RP (-0,9M€)**, la variation s'explique par les bascules vers ETAT pour -969K€ (Sauvadet, réussites concours...), et +45K€ de masse salariale financée non prévue au BR1.

**Concernant la MS Recherche (-1,6M€)** : Les prévisions sur la recherche sont appuyées sur le réalisé à fin septembre 2018 ainsi que sur une reprogrammation des recrutements prévus par rapport au BR1.

**Concernant la MS AMIDEX (-2,9M€)** : Les prévisions sur AMIDEX prennent en compte les décalages des recrutements qui avaient été prévus dans la cadre du BR1.



## Evolution globale

		Exécuté ETPT 2017	Exécuté Masse Salariale 2017	BP 2018	BR1 2018	BR2 2018
<b>MS ETAT</b>		<b>5 516</b>	<b>406 201</b>	<b>405 063</b>	<b>406 469</b>	<b>408 482</b>
<b>DOCTORANTS MESR</b>		<b>475</b>	<b>15 729</b>	<b>16 000</b>	<b>16 200</b>	<b>16 200</b>
<b>MS RP</b>		<b>867</b>	<b>54 822</b>	<b>57 467</b>	<b>58 925</b>	<b>58 000</b>
	Recherche	282	11 200	13 095	14 095	12 495
	AMIDEX	322	15 000	14 705	14 705	11 800
<b>Autres dépenses de MS</b>		<b>0</b>	<b>1 118</b>	<b>1 065</b>	<b>1 065</b>	<b>1 065</b>
<b>MS TOTALE</b>		<b>7 462</b>	<b>502 650</b>	<b>507 394</b>	<b>511 459</b>	<b>508 042</b>
<b>MS TOTALE HORS RECHERCHE</b>		<b>6 858</b>	<b>477 869</b>	<b>479 595</b>	<b>482 660</b>	<b>483 748</b>

## Masse salariale ETAT

Au BR2 2018, ont été ajustés :

- Sauvadet : **+323K€** dus au surcoût de la titularisation de 131 agents (Sauvadet)
- **+500K€** dus à l'intégration de l'IFMK (19 agents en CDI pour 350K€ + HCC pour 150K€) : BIATSS CDI : 8 catégories C, 1 catégorie B et 4 catégories A / E-C : 6
- **+212K€** sur loi ORE, pour un montant total de 705K€ (220K€ emplois supplémentaires, 183K€ examen des dossiers et accompagnement pédagogique, **232K€ dispositif OUI SI**, 70K€ reconnaissance de l'investissement pédagogique)
- Recrutements non prévus au BR1 : **+304K€** (recrutements, remplacements maladies, renforts ponctuels, changement de quotité de travail, revalorisation salariale, réintégration d'agents suite à des retours de disponibilités ou détachements...)
- Recrutement de 3 chefs de clinique associés, en accord avec la notification ministérielle, pour un montant de **+27K€** : dépenses financées
- **+646K€** passage d'agents du plafond RP au plafond ETAT, suite à des réussites concours

## Masse salariale sur Ressources propres

**Masse salariale sur Ressources Propres : 58 000 K€, soit -925 K€ par rapport au BR 1.**

Cela s'explique par :

- **969 K€ dus à la réussite au concours dont 131 agents Sauvadet (transfert d'agents du plafond RP au plafond ETAT : - 646 k€; surcoût dû à la titularisation : - 323 k€).**
- + 45 K€ de masse salariale financée non prévue au BR1 sur diverses composantes.**

## LES EVOLUTIONS EN AE (Autorisations d'Engagement) (1/2)

Par rapport au BR1, le montant des AE est en diminution de 8 659 k€ en fonctionnement et en augmentation de 19 329 K€ en investissement :

### Amidex : - 6 394 k€

- ajustement des AE sur les projets IDEX (-771 k€), les Instituts Convergences (-1 816 k€), les LABEX (- 1 849 k€), la CISAM (-1 629 k€, transfert de charges à la DEPIL) et les frais de gestion (- 328 k€)

### Contrats de Recherche : - 5 486 k€

- Le travail conduit dans l'atelier « élaborer le BP 2019 », organisé dans le cadre du réseau des RAD Recherche début septembre, a permis d'identifier des décalages des prévisions de dépenses sur l'exercice 2019, ce qui conduit à une diminution au BR 2 des crédits ouverts pour les contrats de recherche.

### Grands travaux du CPER : - 1 395 k€

- Décalages d'opérations de 2018 vers 2019 pour le bâtiment pédagogique Timone, pour les travaux de Saporta, de la MEGA et du projet Arts, et décalage sur 2019 du marché de MOE de restructuration des espaces de recherche St Jérôme.

## LES EVOLUTIONS EN AE (Autorisations d'Engagement) (2/2)

### Plan Campus Aix : + 26 102 k€

- PPP Aix : + 28 100 k€ d'AE sur 2018 pour basculer les loyers financiers R1' (capital) de non budgétaires à budgétaires
- Bâtiment CUBE : - 1 200 k€ d'AE (révision de l'échéancier des versements anticipés)
- Ecocampus Pauliane : - 600 k€ décalage d'une partie d'AE de diagnostics sur 2019
- Amphis de la faculté de Droit : - 600 k€ décalage des AE de travaux d'un amphi sur 2019

### Plan Campus Luminy : + 2 053 k€

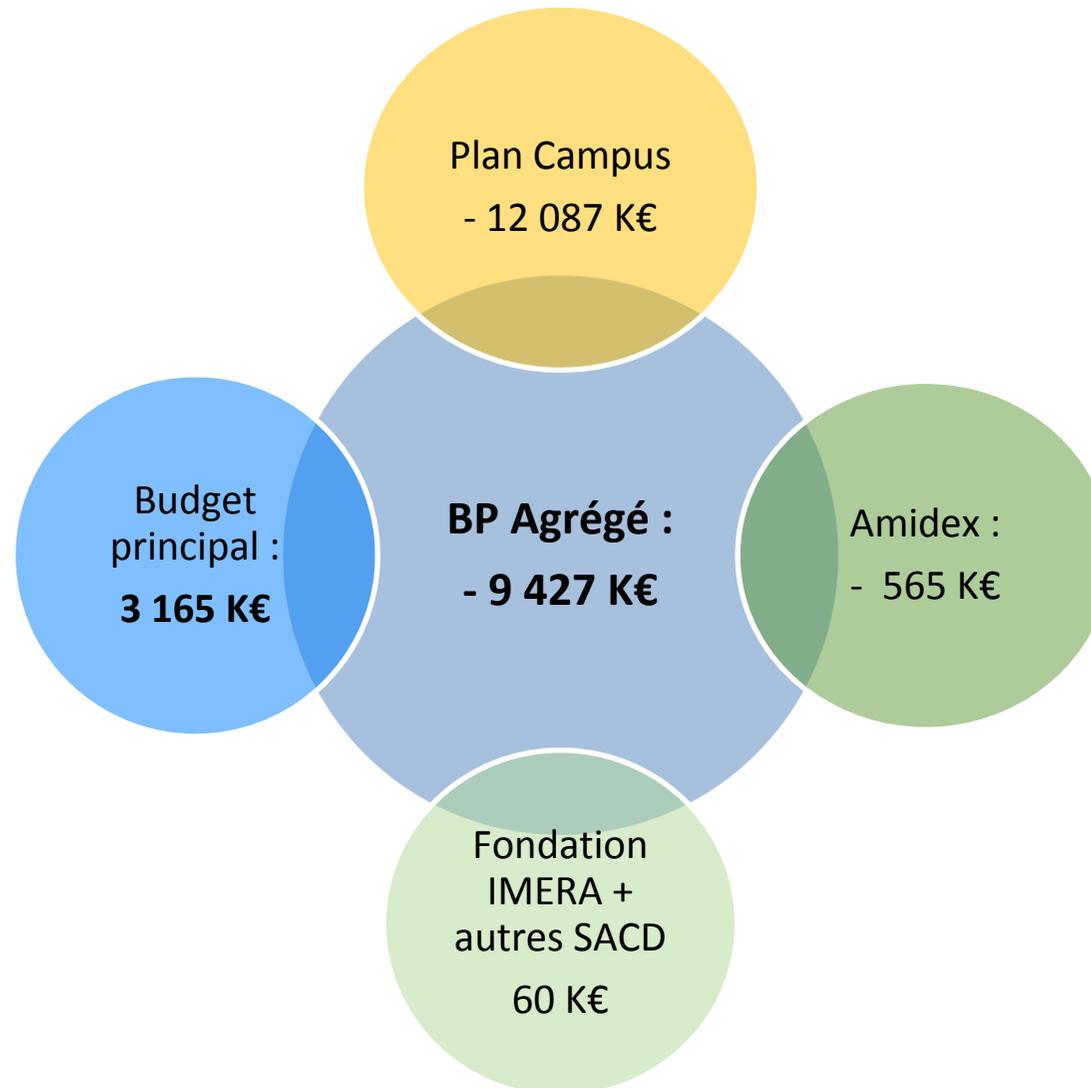
- PPP Océanomed : + 5 000 k€ d'AE sur 2018 pour basculer les loyers financiers R1' (capital) de non budgétaire à budgétaire
- Mobilier : - 1 100 k€ d'AE recalées sur 2019 et 2020 (marché à bon de commande)
- Technoforme : - 1 700 k€ travaux décalés à 2019

**Autres évolutions : - 4 210 K€** (patrimoine et logistique, services centraux, DOSI, composantes et services communs).

Il s'agit en grande partie d'ajustements d'AE sur la mobilisation stratégique du fonds de roulement pour près de 4 M€.

## LA CONSTITUTION DU SOLDE BUDGETAIRE APRES BR2

On constate une amélioration du solde budgétaire qui passe de - 14,6 M€ au BR1 à - 9,4 M€ en BR2.



## BR2 2018 – SYNTHÈSE (en k€) – situation patrimoniale

En K€	BI 2018	BR1	Variation BR 2	BR2 2018
Résultat de fonctionnement	1 119 K€	899 K€	2 483 K€	3 382 K€
Capacité d'autofinancement	15 492 K€	15 098 K€	1 294 K€	16 392 K€
Prélèvement sur fonds de roulement	-3 004 K€	-4 745 K€	4 019 K€	-726 K€

Le BR2 2018 présente une augmentation du résultat de fonctionnement de 2 483 K€ par rapport au BR1 2018 et passe ainsi à + 3 382 K€.

La variation du résultat d'investissement (2 725 K€) et de la CAF (1 294 K€) étant également en augmentation, le prélèvement sur fonds de roulement nécessaire pour le financement des demandes d'investissement serait par conséquent diminué au BR2 de 4 019 K€ et passerait ainsi de -4 745 K€ au BR1 à -726 K€ au BR2.

Chiffres 2017 pour mémoire (compte financier)  
 Résultat de fonctionnement 2017 = + 5 353 k€  
 CAF = 19 411 k€  
 FdeR net = 60,6 M€

## EN SYNTHÈSE

La situation financière de l'établissement permet de mettre en œuvre sur 2018 une partie des projets du PPI issu de la Mobilisation du Fonds de Roulement votée au Conseil d'Administration de mars 2017 (enveloppe de 20.5 M€).

Les indicateurs du BR2 :

- Ressources propres sur l'ensemble des recettes de fonctionnement : 22%
- Dépenses de personnel sur le montant total des dépenses décaissables hors investissement :
- Trésorerie en jours de dépenses décaissables de fonctionnement : 87.8 jours
- Fonds de roulement prévisionnel en jours de dépenses décaissables de fonctionnement : 31,5 jours
- Fonds de roulement prévisionnel en jours de dépenses de personnel : 42.6 jours

En termes de **trésorerie**, l'établissement dispose d'un niveau raisonnable lui permettant de faire face à ses dépenses annuelles

# PRESENTATION DU BR2

POUR DELIBERATION

- Le Budget Rectificatif



## BR2 Agrégé – Tableau 1 - Emplois

Tableau 1  
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif 2018

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	TitulA Mres	2 838 (1)		2 838
		CDI	13	14	27
	Non permanents	CDI	1 104	245	1 349
	<b>S/total EC</b>		<b>3 955</b>	<b>259</b>	<b>4 214</b>
<b>Elèves fonctionnAMres stagiAMres</b>					-
BIATOSS	Permanents	TitulA Mres	2 156 (2)		2 156
		CDI	40	212	252
	Non permanents	CDI	265	692	957
	<b>S/total Biatoss</b>		<b>2 460</b>	<b>904</b>	<b>3 364</b>
<b>Totaux</b>			<b>6 415 (3)</b>	<b>1 163</b>	<b>7 578</b>
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>6 747 (5)</b>		<b>Plafond global des emplois voté par le CA</b>





## BR2 Agrégé – Tableau 6 – Situation patrimoniale

### Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BP 2018	variation BR1	variation BR2	BR 2018	PRODUITS	BP 2018	variation BR1	variation BR2	BR 2018
Personnel	500 818 296	4 064 909	- 3 416 906	501 466 299	Subventions de l'Etat	503 494 294	- 1 819 577	2 450 359	504 125 076
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	142 680 166			142 680 166	Fiscalité affectée				-
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	177 015 863	14 510 200	- 2 948 552	188 577 511	Autres subventions	76 104 615	4 310 972	- 7 346 042	73 069 545
					Autres produits	99 354 774	15 863 511	1 013 281	116 231 566
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>677 834 159</b>	<b>18 575 109</b>	<b>- 6 365 458</b>	<b>690 043 810</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>678 953 683</b>	<b>18 354 906</b>	<b>- 3 882 402</b>	<b>693 426 187</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 119 524		2 483 056	3 382 377	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)			220 203	
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>678 953 683</b>	<b>18 575 109</b>	<b>- 3 882 402</b>	<b>693 426 187</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>678 953 683</b>	<b>18 575 109</b>	<b>- 3 882 402</b>	<b>693 426 187</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

### Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BP 2018	variation BR1	variation BR2	BR 2018
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>1 119 524</b>	<b>-220 203</b>	<b>2 483 056</b>	<b>3 382 377</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	50 926 000	10 328 000	-209 000	61 045 000
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	36 553 000	10 502 000	980 000	48 035 000
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>15 492 524</b>	<b>-394 203</b>	<b>1 294 056</b>	<b>16 392 377</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

### État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BP 2018	variation BR1	variation BR2	BR 2018	RESSOURCES	BP 2018	variation BR1	variation BR2	BR 2018
Insuffisance d'autofinancement*					Capacité d'autofinancement*	15 492 524	-394 203	1 294 056	16 392 377
Investissements	76 931 606	3 382 842	-13 174 128	67 140 319	Financement de l'actif par l'Etat	5 149 975	-549 321	-3 868 238	732 416
Sorties d'immobilisation				0	Autres ressources	58 489 797	2 414 470	-6 580 409	54 323 858
Remboursement des dettes financières	5 204 510		0	5 204 510	Sorties Subventions				0
Dépréciation clients				0	Report à nouveau				0
					Augmentation des dettes financières	0	170 000	0	170 000
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>82 136 115</b>	<b>3 382 842</b>	<b>-13 174 128</b>	<b>72 344 829</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>79 132 296</b>	<b>1 640 946</b>	<b>-9 154 591</b>	<b>71 618 651</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>					<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)</b>	<b>3 003 819</b>	<b>1 741 896</b>	<b>-4 019 537</b>	<b>726 178</b>



## Le vote du Budget rectificatif n°2 2018

Le Conseil d'Administration approuve :

### 1. Les autorisation budgétaires suivantes :

- 7 578 ETPT sous plafond
- 897 219 948 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 508 042 527 € de Personnel
  - 264 875 657 € de Fonctionnement
  - 124 301 764 € d'Investissement
- 692 360 278 € de crédits de paiement dont :
  - 508 042 527 € de Personnel
  - 116 550 452 € de Fonctionnement
  - 67 767 299 € d'Investissement
- - 9 427 636 € de solde budgétaire

### 2. Les prévisions budgétaires suivantes :

- - 13 923 781 € de variation de trésorerie
- 3 382 377 € de résultat patrimonial
- 16 392 377 € de capacité d'autofinancement
- - 726 178 € de variation de fonds de roulement